Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le

ID: 032-200052439-20220203-2022\_P05-AU



Z.I ENGACHIES 11 rue Marcel Luquet 32 000 AUCH 05 62 59 79 70 contact@scotdegascogne.com

A Auch, le 3 février 2022

## AVIS 2022\_P05 DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE DU SRADDET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral 2014-261-0013 portant publication du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de Gascogne,

Vu l'arrêté préfectoral n°32-2017-03-08-003 approuvant la modification de la composition et des statuts du Syndicat mixte du SCoT de Gascogne,

Vu la délibération 2020-C10 du 22 septembre 2020 ajoutant des délégations de pouvoirs au Président pour émettre des avis,

Vu le Code de l'environnement les articles des articles L.212-2 et R.2121-6

Vu la présentation et les échanges du Bureau sur le projet d'avis, par voie électronique du 31 janvier au 2 février 2022,

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la région Occitanie est en cours d'enquête publique et le Syndicat mixte souhaite y participer à travers la contribution suivante. Elle prendra la forme d'un courrier à l'attention de la Présidente de la région Occitanie.

Dans le cadre de l'enquête publique du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), nous souhaitons compléter l'avis que nous avons rendu en tant que Personne Publique Associée (PPA) fin juillet 2019. En effet, depuis, nous avons avancé dans la rédaction du SCoT de Gascogne, qui se prépare à son arrêt avant de passer par une phase de recueil des différents avis.

Dans ce cadre, il nous parait essentiel de rappeler l'importance de l'intégration des multiples crises (sanitaires, sociales, climatiques, environnementales, économiques...), problématique importante pour les élus locaux.

Pour y répondre, les élus du SCoT de Gascogne en ont discuté lors d'un nouveau débat autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durables en juillet 2021, visant à intégrer les différentes crises et anticiper la loi climat et résilience. Ce débat ainsi que tout le travail mené

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le



avec les élus en 2021 ont été l'occasion de confirmer les objectifs chiffrés sur le nombre d'habitants et d'emplois. Bien entendu ces objectifs, au-delà des seules volontés politiques fortes menées par les territoires, sont directement en lien avec le rééquilibrage prôné par la Région Occitanie dans le SRADDET. Les élus ont donc inscrit la réduction de la consommation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) à – 60% à l'horizon 2040.

Au-delà de ce signal fort, les élus au travers du SCoT de Gascogne, font le choix du changement de modèle, sans pour autant stopper le développement des communes, mais au contraire en posant le principe d'un droit au développement. Le changement de modèle permet à la fois de répondre aux niveaux d'exigence du changement climatique, et de prise en compte des enjeux environnementaux mais également à une redynamisation des centres des villes et villages et une reconquête des bâtis existants.

Ce changement de modèle ne pourra être accompli que s'il est porté collectivement et que chacun contribue à hauteur de l'enjeu: Etat, Région, collectivités, acteurs de l'aménagement, citoyens, monde socio-économique...

La Région Occitanie, dans son rôle de chef de file de l'aménagement avec son objectif d'excellence environnementale, nous semble être un des acteurs essentiels pour porter et conduire ce changement de paradigme. En effet, il semble indispensable de connaitre et d'articuler les différents projets des territoires afin de construire une stratégie globale et cohérente, et ce, afin de s'assurer une réussite collective dans l'intérêt de tous ».

Le Président,

Hervé LEFEBVRE

